



## PRE REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier complète le règlement standard des circuits tout terrain, ainsi que la réglementation générale 2011 de la Fédération Française du Sport Automobile. Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation de la discipline.

## ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'ASACA organise les **01 & 02 Octobre 2011** avec le concours de l' U.S.I. ISSOIRE SPORT AUTO une épreuve automobile Nationale intitulée :

### **23<sup>ème</sup> AUTO CROSS NATIONAL D'ISSOIRE** **5<sup>ème</sup> SPRINT-CAR D'ISSOIRE**

Cette épreuve compte pour :

-Les Challenges **CORAC, SEAC, du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne, de l'A.S.A.C.A**

-Le présent règlement a été enregistré par le Comité Régional le . . . . . sous le numéro .....et par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation numéro ..... En date du .....

### 1.1 OFFICIELS :

FONCTIONS	NOMS et PRENOMS	ASA	LICENCE
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr .Marc RECH	0516	3381
Membres du Collège	Mr. Jacques SAPIN	0516	5008
Membres du Collège	Mr Alain GOUDARD	0516	11564
Secrétaire du Collège			
Directeur de Course auto cross	Mr. Paul MÈGE	0726	2727
Directeur de Course Adjoint	Mr Yannick BARDIN	0726	46622
Directeur de Course Adjoint			
Adjoint à la Direction de Course	Mme Dominique FONTAGIER	0906	146457
Adjoint à la Direction de Course	Mr Sébastien SCHIAVONE	0516	54807
Commissaire Technique Responsable	Mr Yvon JOURNAUX	0809	19327
Commissaire Technique	Mr Christian JOLY	1016	11082
Commissaire Technique	M. Roger VANARA	1015	114975
Commissaire Sportif Chargés des Relations Concurrents	M. René DESROCHES	0516	1726
Commissaire Sportif Chargés des Relations Concurrents	Mr Roland FAYARD	0516	30129
Chronométrateur Responsable	M. Patrice GAASCH	0403	32392
Commissaire Responsable du Parc Fermé	M. Max HARRY	1602	2885
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	M. Angelo FONTANELLA	1602	2849
Médecin Chef			
Responsable du service presse	Melle Audrey DELORT		

L'organisateur administratif est : l'ASACA

L'organisateur technique est : l' U.S.ISSOIRE SPORT AUTO

## **1.2 HORAIRES :**

- Parution du règlement dés l'impression
- Clôture des engagements le **27 Septembre 2011** à minuit.
- Publication de la liste des engagés le **28 septembre 2011** sur le panneau d'affichage du Circuit.
- Date de l'épreuve et lieu le **01 et 02 Octobre 2011** au Circuit Terre du Ceerta à ISSOIRE 63
- Vérifications administratives et techniques obligatoires le **01 Octobre 2011** à partir de 7h00 à 10h00 au Parc Concurrents
- 1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs le **01 Octobre 2011** à 9h45 salle sous les tribunes
- Briefing écrit et distribué aux vérifications administratives
- Essais chronométrés le **01 Octobre 2011** de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30
- Horaires de la Course :
  - Manches A le **01 Octobre 2011** de 15h30 à 19h30
  - Manches B, C et finales le **02 Octobre 2011** de 08h00 à 19h00
- Affichage des résultats provisoires le **02 Octobre 2011** 15 minutes après chaque finale
- Remise des prix le **02 Octobre 2011** à l'arrivée de chaque finale sur le podium pour les 5 premiers

## **1.3 VERIFICATIONS :**

- Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le **01 Octobre 2011** de 7h00 à 10h00 au Parc Concurrents.
- Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du **29 Septembre 2011** le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, **il lui appartient de prendre contact avec les organisateurs :**

**Jacques MONIOT 04.73.89.11.53 / 06.86.85.89.95 / 06.07.16.13.13**

## **ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1 ENGAGEMENTS.**

**-Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :**

**Issoire Sport Auto / Mr et Mme MONIOT Jacques : BAREGES, 63340 AUGNAT**

**E-mail : moniot.j@orange.fr**

-A partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au **26 Septembre 2011 à minuit. Pour être pris en compte les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement** qui sont fixés à **70 € avec la publicité facultative des organisateurs.** 140 € sans la publicité.

**-Tout abandon ou désistement doit être fait avant le 27 Septembre 2011** sous réserve de voir son chèque encaissé.

- Si le nombre des engagées est inférieur à 60 au **27 Septembre 2011** l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

### **3.2 EQUIPAGES :**

- Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra pas être pilotée par DEUX pilotes. (sauf en D1 féminine)
- Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.
- La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.
- **Une pièce d'Identité sera exigée.**

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation ne sont admis qu'en Sprint Car.

## **ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1 VOITURES ADMISES**

**Division 2 Libre Auto-Cross**

**Division 1 Sprint-Car**

**Division 2 2Litres Auto-Cross**

**Division 2 Sprint -Car**

**Division 3 Libre Auto-Cross**

**Division 3 Sprint-Car**

**Division 3 2 Litres Auto-Cross**

**Division 1 Sprint-Car féminine**

**Total = 245 concurrents maximum divisés en 17 séries maximum par manche.**

### **4.3 TRANSPONDEURS :**

Chaque voiture devra être équipée d'un transpondeur de **marque Chronélec**.

### **4.4 Numéros :**

Les numéros seront fournis par l'organisateur au prix de €.

## **ARTICLE 5. PUBLICITE**

La publicité obligatoire et facultative sera diffusé par communiqué de l'organisation remis au plus tard aux vérifications.

## **ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1 PARCOURS :**

- L'épreuve se déroulera sur le Circuit Terre du CEERTA à ISSOIRE. Il est long de 1025m et la largeur de 12 à 16 mètres.
- Le circuit a été agréé par la FFSA en date du. **03 Janvier 2007** sous le numéro : **63 16 07 0118 A Nat 0958**
- L'accès au circuit se fait par la A75 sortie 13

### **6.6. PARC FERME FINAL :**

- Le parc fermé final est obligatoire, sauf demande du Directeur de Course ou du Collège.

### **6.7 TABLEAU D'AFFICHAGE :**

- Les tableaux d'affichage sont situés à l'entrée de la pré-grille et dans le parc concurrents.
- Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

### **6.8 PERMANENCE :**

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le Chargé des Relations avec les Concurrents à l'entrée de la pré-grille.

Il est également possible de joindre l'organisation avant l'épreuve aux numéros de téléphones suivants :

Jacques MONIOT : 06.86.85.89.95 ou 06.07.16.13.13.

## **ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **7.1 ESSAIS :**

**7.1.1 Essais libres :** pas d'essais libres.

**7.1.2 Essais chronométrés :** 2 séances obligatoires de 4 tours chacune le samedi 01 Octobre 2011 de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 15h30

### **7.2 BRIEFING :**

- Le briefing sera **écrit et distribué aux vérifications administratives**

### **7.3 COURSE :**

- Manches qualificatives A : **Samedi 01 Octobre de 15h30 à 19h30**
- Manches qualificatives B : **Dimanche 02 Octobre de 8h00 à 12h00**
- Manches qualificatives C : **Dimanche 03 Octobre de 13h30 à 16h30**

### **Finales à partir de 16h30**

Le nombre de tours est fixé ainsi :

- 5 Tours pour les manches qualificatives
  - 7 Tours pour les finales
  -

**7.3.1 Grille de Départ :** la Pôle Position est fixée à **droite**.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

-Le classement officiel provisoire sera affiché au plus tard 15 minutes après la fin de chaque finale. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

## ARTICLE 10. PRIX

La remise des prix aura lieu sur le podium à l'arrivée de chaque finale pour les 5 premiers.

## DIVERS

### REGLEMENT DU PARC CONCURRENTS (voir réglementation FFSA)

- Le parc concurrent sera ouvert à partir du **Vendredi 30 septembre 2011 à 14h00**
- Il sera distribué trois bracelets à chaque pilote (1 pour le pilote-accès piste, 2 pour son assistance). Ces bracelets permettent l'accès à la manifestation et au parc concurrent et devront être accrochés. En cas de contrôle toute personne sans bracelet devra payer le prix de l'entrée sur le champ.

#### **Chaque concurrent devra prévoir :**

- **1 bâche de sol 5x4 m**
- **des rallonges électriques aux normes NFC15-100**
- **1 extincteur.**

#### **Des contrôles seront effectués par l'organisateur.**

- Les voitures particulières qui ne tractent pas les véhicules, les camping-cars ainsi que les remorques seront rangées dans les emplacements réservés et accessibles autour du parc.
- Toute tente ou abri devra être fixé latéralement au porteur s'il y a et/ou amarré solidement au sol.
- Le concurrent est responsable de tout dommage occasionné par son infrastructure.
- Toute pollution pourra entraîner la disqualification immédiate de la course et éventuellement des poursuites au T.G.I. de Clermont Ferrand.
- L'utilisation d'engins motorisés « non homologué et non assuré » sans le respect du code de la route est strictement interdit dans l'intégralité du site.